



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-031 Prestation d'entretien des tapis – BLANCHISSERIE ANCENIS LAVAGE TEXTILE

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'entretien des tapis des sites : espace Edouard Landrain, salle du Bois Jauni, complexe du Pressoir Rouge, CTM de l'Hermitage, salle de la Corderie, écoles Sévigné, écoles Alexandre Bernard, Croq Loisir, la Farandole,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise BLANCHISSERIE ANCENIS LAVAGE TEXTILE pour réaliser l'entretien des tapis sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon en date du 27 janvier 2025.

DÉCIDE

Article 1 : De faire intervenir l'entreprise BLANCHISSERIE ANCENIS LAVAGE TEXTILE, 75 Biganne, 44150 Ancenis-Saint-Géréon, N° de SIRET 80168616300024 pour la prestation d'entretien des tapis des divers sites de la commune.

Article 2 : Les prestations se dérouleront sur l'année 2025,

Article 3 : Le coût ferme est de 3500€ HT pour l'année 2025, TVA en sus en vigueur au moment de la facturation mensuelle.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 07/02/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : 7 FEV. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



Blanchisserie ALT - 75 Biganne - 44150 SAINT-GÉREON

Port: 07.67.41.56.50

Mail: ancenis.lavage.epi@hotmail.com

Siret: 80168616300024 - RCS Nantes

Code TVA: FR52801686163

S.A.S au capital de 5000€

Offre n° :		20250127-1
Date	Client n°	Page
27/01/2025	36	1/1

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON
Place Maréchal Foch - CS 30217

44150 ANCENIS – ST GEREON

Reference client :	Geneviève DAHERON	Adresse de Livraison:	Multisites
Remarques:			

REF	DESIGNATION	QTE	P.U HT	TOTAL
	Entretien des tapis multisites suivant calculs en annexe 2025 V4			
FORF MENS	Forfait Mensuel 2025 Reglement sur 12 factures			
		janv-25	292,00 €	292,00 €
		févr-25	292,00 €	292,00 €
		mars-25	292,00 €	292,00 €
		avr-25	292,00 €	292,00 €
		mai-25	292,00 €	292,00 €
		juin-25	292,00 €	292,00 €
		juil-25	292,00 €	292,00 €
		août-25	292,00 €	292,00 €
		sept-25	292,00 €	292,00 €
		oct-25	292,00 €	292,00 €
		nov-25	290,00 €	290,00 €
		déc-25	290,00 €	290,00 €
	échéance règlement : 30J FDM			

Mode de règlement :		Virement		
Montant H.T	TVA %	Montant TVA	Total Annuel H.T: 3 500,00 €	
3 500,00 €	20	700,00 €	T.V.A: 700,00 €	
0,00 €		0	Net à Regler TTC: 4 200,00 €	

Offre valable jusqu'au 31/01/2025

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250207-2025dec031-AU
Reçu le 07/02/2025